

RAPPORT N° 98/4-09
au Conseil Municipal

OBJET

DECISION MODIFICATIVE N° 3/98
BUDGET PRINCIPAL

La Décision Modificative qui vous est proposée se traduit globalement par les mouvements budgétaires suivants :

18 001 000,00 F en Section de Fonctionnement,
3 619 000,00 F en Section d'Investissement.

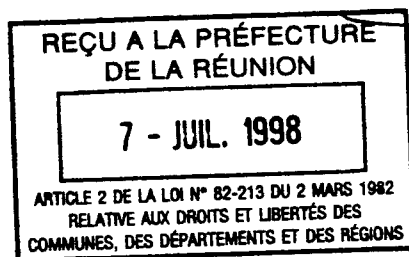
L'inscription la plus importante concerne le CCAS. Elle correspond à la valorisation comptable de la mise à disposition du personnel par la Ville.

D'autre part, la ventilation de subventions votées au Budget Primitif 1998 vous est proposée dans les tableaux joints en annexe. Elles concernent essentiellement les secteurs Culture et Sports.

En Investissement, la principale opération porte sur l'annulation des sommes dues au titre des participations pour non-réalisation d'aires de stationnement d'années antérieures et de travaux de réparation sur la Mairie Annexe du Chaudron.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Pour le Maire absent
Le 1er Adjoint
Alain ARMAND



DELIBERATION N° 98/4-09
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 26 juin 1998

OBJET

DECISION MODIFICATIVE N° 3/98
BUDGET PRINCIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 98/3-09 du Maire ;

Sur le rapport de Madame Nicole CHAUVET, Conseillère Municipale, présenté au nom des Commissions Culture/ Animation/ Sports/ Ecoles, et Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

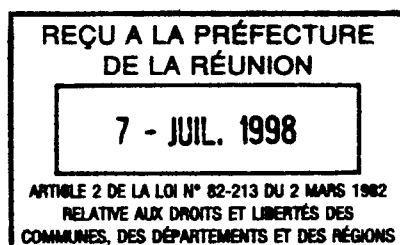
APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE
(1 abstention)

Autorise le Maire à procéder à la Décision Modificative n° 1/98 au Budget Principal de la Ville qui se traduit par les modifications suivantes :

18 001 000,00 F en Section de Fonctionnement,
3 619 000,00 F en Section d'Investissement.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 03 JUIL. 1998

Pour le Maire absent
Le 1er Adjoint
Alain ARMAND



DECISION MODIFICATIVE N° 3 / 1998

ANNEXE AU RAPPORT N° 98/A-09.

BUDGET PRINCIPAL

Section d'investissement

Chap.	Art.	Fonctions	Libellés	Dépenses	Recettes
13	1335	01	Participations pour non réalisation d'aires de stationnement	2 200 000,00	300 000,00
21	2181	022	Installations générales, agencements et aménagements divers (mairie ann. Chaudron)	760 000,00	
21	2184	022	Mobilier (mairie annexe du Chaudron)	132 000,00	
23	2313	022	Constructions (local boutique sociale - cont. ville 98)	400 000,00	
27	275	022	Dépôts et cautionnements versés	127 000,00	
021	021	01	Virement de la section de fonctionnement		3 319 000,00
TOTAL				3 619 000,00	3 619 000,00

FONCTION			
	Dépenses	Recettes	
Fonction 01 = Opérations non ventilables	2 200 000,00	3 619 000,00	
Fonction 022 = Administration générale de la collectivité	1 419 000,00		
TOTAL	3 619 000,00	3 619 000,00	

DECISION MODIFICATIVE N° 3 / 1998

ANNEXE AU RAPPORT N° 38/4-03.

BUDGET PRINCIPAL

Section de Fonctionnement

Chap.	Art.	Fonction	Libellés	Dépenses	Recettes
023	023	01	Virement à la section d'investissement	3 319 000,00	
4 ou 7	7911	01	Indemnités de sinistres		861 000,00
011	60636	022	Vêtements de travail	161 000,00	
65	654	022	Pertes sur créances irrécouvrables	-500 000,00	
74	7475	022	Subvention et participations de groupement de collectivités		1 000 000,00
65	65736	40	Subvention de fonctionnement CCAS	15 590 000,00	
70	70841	40	Mise à disposition de personnel aux budgets annexes, CCAS et caisse des écoles		15 790 000,00
70	70841	43	Mise à disposition de personnel aux budgets annexes, CCAS et caisse des écoles		350 000,00
67	673	64	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	-1 500 000,00	
65	6574	66	Subvention de fonctionnement Saint-Denis 2000	-150 000,00	
65	6574	81	Subvention de fonctionnement - S.E.M SODIPARC	332 500,00	
65	6572	92	Subvention d'équipement aux personnes de droit privé	81 000,00	
011	6247	184	Transports collectifs	-332 500,00	
011	6135	622	Locations mobilières	1 000 000,00	
TOTAL				18 001 000,00	18 001 000,00

FONCTION			Dépenses	Recettes
Fonction 01: Opérations non ventilables			3 319 000,00	861 000,00
Fonction 184: Ramassage scolaire			-332 500,00	
Fonction 022: Administration Générale			-339 000,00	1 000 000,00
Fonction 40: Interventions sociales-services communs			15 590 000,00	15 790 000,00
Fonction 43: Services en faveur des personnes âgées				350 000,00
Fonction 622: Collecte et traitement des ordures ménagères			1 000 000,00	
Fonction 64: Routes et voirie			-1 500 000,00	
Fonction 66: Actions en faveur du développement social urbain			-150 000,00	
Fonction 81: Transports collectifs internes			332 500,00	
Fonction 92: Agriculture et industries agro-alimentaires			81 000,00	
TOTAL			18 001 000,00	18 001 000,00

DECISION MODIFICATIVE 3/98 - Fonctionnement (suite)

ANNEXE AU RAPPORT N° 98/4-09.

CHAPITRE	NATURE	FONCTION	LIBELLES	MONTANTS
65	6574	22	Subventions Diverses	- 30 000
65	6574	22	Association Coopération Humanitaire (ACH)	+ 30 000
65	6574	251	Divers clubs sportifs	- 30 800
65	6574	251	Clubs sportifs (répartition selon état joint)	+ 30 800

Vu par le Conseil Municipal
en séance du 26 JUIN 1998

Alain ARMAND
1^{er} Adjoint



REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA RÉUNION

7 - JUIL. 1998

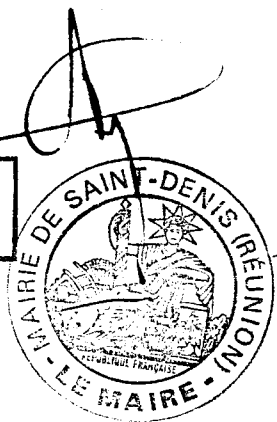
ARTICLE 2 DE LA LOI N° 82-213 DU 2 MARS 1982
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES
COMMUNES, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS

ETAT DE REPARTITION DES SUBVENTIONS A DIVERS CLUBS SPORTIFS

Chapitre	Nature	Fonction	Libellés	Montants
65	6574	651	Saint-Denis Ecole de Foot Association	9 000
65	6574	651	CSSD Athlétisme	600
65	6574	651	Association Diony Gym Reunion	7 850
65	6574	651	Case du Chaudron	6 300
65	6574	651	Katana	2 250
65	6574	651	Triathlon CSSD	1 800
65	6574	651	Association Acro Jump	3 000
TOTAL				30 800

Vu par le Conseil Municipal
 en séance du 26 JUIN 1998

Alain ARMAND
 1^{er} Adjoint



REÇU A LA PRÉFECTURE
 DE LA RÉUNION

7 - JUIL. 1998

ARTICLE 2 DE LA LOI N° 82-213 DU 2 MARS 1982
 RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES
 COMMUNES, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS